

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX

Séance ordinaire du 10 novembre 2008

VILLE DE LA MALBAIE

À une séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie, tenue aux lieu et heure ordinaires des sessions de ce Conseil, ce dixième jour du mois de novembre deux mil huit, à laquelle séance sont présents :

Mme Lise Lapointe, Conseillère
M. Raynald Tremblay, Conseiller
M. Ferdinand Charest, Conseiller
M. Martin Tremblay, Conseiller
M. Jules Dufour, Conseiller
M. Blaise Lessard, Conseiller
M. Marc Harvey, Conseiller
M. Jean-François Maltais, Conseiller

Sont absents :

M. Jean-Luc Simard, Maire
M. Robert Bibeault, Conseiller

En l'absence du Maire et du Maire Suppléant, la Greffière préside l'assemblée et demande un moment de silence.

La Greffière informe le Conseil que Monsieur le Maire Jean-Luc Simard a signifié par écrit, le 5 novembre dernier, qu'il sera absent des séances du Conseil jusqu'au 8 décembre 2008 inclusivement. La Greffière dépose cette lettre;

DE PLUS :

CONFORMÉMENT à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., C. E-2.2), La Greffière avise le Conseil de la réception de la lettre de démission du Conseiller Robert Bibeault à son poste de conseiller et dépose cette lettre;

EN VERTU de l'article 316 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., C. E-2.2), le mandat du Conseiller Robert Bibeault prend fin à la date de la transmission de l'écrit, soit en date du 7 novembre 2008;

EN VERTU de la résolution numéro 293-11-05 en date du 14 novembre 2005, ce Conseil déterminait que Monsieur Robert Bibeault occuperait les fonctions de Maire Suppléant de novembre 2008 à avril 2009;

CONSIDÉRANT l'absence du Maire et la démission de Monsieur Robert Bibeault, ce Conseil doit nommer un Maire Suppléant pour la durée du terme de Monsieur Bibeault, soit jusqu'en avril 2009;

EN CONSÉQUENCE, une proposition principale est faite par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais à l'effet :

QUE ce Conseil nomme Monsieur Jules Dufour, Maire Suppléant en date de ce jour et ce jusqu'en avril 2009, période correspondante à celle du Conseiller démissionnaire.

Avant le vote sur cette proposition principale, une proposition d'amendement est faite par la Conseillère Lise Lapointe, appuyée par le Conseiller Ferdinand Charest à l'effet :

QUE ce Conseil offre, pour le terme de Monsieur Bibeault, la charge de Maire Suppléant au Conseiller qui a été désigné Maire Suppléant après le terme de Monsieur Bibeault par la résolution numéro 293-11-05 en date du 14 novembre 2005, en l'occurrence Monsieur Jean-François Maltais. Dans l'éventualité où ce Conseiller refusait cette charge, le Conseil offrira la charge de Maire Suppléant dans l'ordre numérique de leur numéro de district respectif jusqu'à ce qu'un Conseiller accepte cette charge.

Au vote, la proposition d'amendement est rejetée, les Conseillers Jean-François Maltais, Marc Harvey, Blaise Lessard, Jules Dufour et Martin Tremblay s'y opposant;

Au vote, la proposition principale a été adoptée à la majorité, la Conseillère Lise Lapointe et les Conseillers, Raynald Tremblay et Ferdinand Charest s'y opposant.

Monsieur Jules Dufour prend son siège et préside l'assemblée.

1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION 380-11-08**

Caroline Dion, Greffière, procède à la lecture de l'ordre du jour :

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
 - 1.1 Rapport annuel du Maire;
 - 1.2 Dépôt des divulgations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil;
- 2- Adoption des procès-verbaux :
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2008;
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 20 octobre 2008;
- 3- Avis de motion :
 - 3.1 Avis de motion – Modification du règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme No 760-02;
- 4- Adoption des règlements :
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 882-08 - Modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie – 1^{ère} lecture;
- 5- Dérogation mineure :
- 6- Permis :
 - 6.1 Permis recommandés par le CCU;
- 7- Décisions du Conseil :
 - 7.1 Renouvellement de l'assurance collective des employés de la Ville de La Malbaie;
 - 7.2 Vente de terrain – lot 3 697 486;
 - 7.3 Demande de permis d'alcool – Restaurant Bistro Le Patriarche;

- 7.4 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge;
- 7.5 Résolution – Adoption des règlements de régie interne de la S.D.C. du secteur de Pointe-au-Pic;
- 7.6 Résolution – Adoption du budget de la S.D.C. du secteur de Pointe-au-Pic;
- 7.7 Permis d'intervention au Ministère des Transports du Québec;
- 7.8 Résolution - Cession des biens de la Forge Riverin au Musée de Charlevoix;
- 7.9 Résolution – Autorisation de signature avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- 7.10 Reconnaissance à titre de véhicule d'urgence des véhicules personnels de Monsieur Frédéric Guérin et de Monsieur Marc Audet;

8- Adjudication de contrats :

- 8.1 Bail avec Bell Canada – lot 661-1;
- 8.2 Résiliation du contrat de concession avec le Mont Grand-Fonds;
- 8.3 Bail avec le Mont Grand-Fonds;
- 8.4 Substitution de Procureur – Requête en homologation Yvan Tremblay;
- 8.5 Mandat à Lavery De Billy;
- 8.6 Adjudication de contrat – fil neige – Mont Grand-Fonds;
- 8.7 Adjudication de contrat – Services professionnels en ingénierie;
- 8.8 Adjudication de contrat – Services professionnels en architecture;

9- Recommandations de paiements :

- 9.1 Garage municipal 712.00 \$;
- 9.2 Eau potable 67 378.14 \$;

10- Chèques à ratifier pour le mois d'octobre 2008 :

Fonds d'administration :	39 897.97 \$
Accès D :	138 458.57 \$
Règlement # 733:	15 278.59 \$
Règlement # 825 :	274.00 \$
Règlement # 872 :	500.00 \$
Dépôt direct :	18 061.69 \$
TOTAL	<u>212 470.82 \$</u>

11- Comptes à payer pour le mois d'octobre 2008 :

Fonds d'administration :	479 633.35 \$
Dépôt direct :	10 303.66 \$
Règlement # 824 :	1 962.83 \$
Règlement # 825 :	438.00 \$
Règlement # 830 :	65.62 \$
Règlement # 870 :	298 693.92 \$
Règlement # 872 :	148 122.98 \$
TOTAL	<hr/> 939 220.36 \$

12- Salaires du mois d'octobre 2008 : 533 088.00 \$;

13- Divers :

- 13.1 Résolution – Transferts budgétaires et affectations;
- 13.2 Résolution pour ajuster la réserve de l'épuration des eaux;
- 13.3 Dépôt du rapport sur les états financiers comparatifs de la Trésorière;
- 13.4 Transferts budgétaires;
- 13.5 Rapport du Directeur Général sur l'embauche de nouveaux employés;

14- Correspondance;

15- Période de questions;

16- Levée/ Ajournement de la séance;

N.B. : Veuillez prendre note qu'il y aura une séance d'étude à 18 h 30.

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que lu par la Greffière.

1.1 - RAPPORT ANNUEL DU MAIRE
RÉSOLUTION 381-11-08

Le Maire Suppléant procède à la lecture du rapport annuel du Maire sur la situation financière de la Ville de La Malbaie pour l'année 2008, fait conformément aux dispositions de l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

ATTENDU QUE l'article 474.1 de la *Loi sur les Cités et Villes* fait mention que le texte du rapport du Maire doit être distribué à chaque adresse civique de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE l'article 474.1 permet au Conseil, en plus et au lieu d'en faire la distribution à chaque adresse civique, que le texte puisse être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil décrète que le rapport du Maire de l'année 2008 soit publié dans la prochaine édition du Journal «Hebdo Charlevoisien».

1.2- DÉPÔT DES DIVULGATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil déposent leurs divulgations des intérêts pécuniaires;

La Greffière mentionne que Messieurs les Conseillers Martin Tremblay, Marc Harvey et Raynald Tremblay ont remis leur déclaration de divulgations d'intérêts à la séance d'ajournement du 20 octobre dernier, Monsieur le Maire Jean-Luc Simard et Monsieur le Conseiller Blaise Lessard lors du caucus du 3 novembre dernier, Monsieur le Conseiller Jules Dufour le 7 novembre 2008 et Messieurs les Conseillers Jean-François Maltais et Ferdinand Charest ainsi que Madame la Conseillère Lise Lapointe en date de ce jour.

2 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2008 RÉSOLUTION 382-11-08

Une proposition principale est faite par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 octobre 2008 soit adopté avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l'article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19). Avec amendement au point 1.1 sur le vote du conseiller Ferdinand Charest à l'effet que celui-ci s'oppose à la résolution sauf en ce qui a trait à la dernière conclusion à l'effet que ce Conseil considère la Greffière, Madame Caroline Dion, comme une personne de grande valeur et réitère sa confiance auprès d'elle et avec amendement au point 11.2 à l'effet que la résolution a été adoptée avec opposition de Madame la conseillère Lise Lapointe.

Avant le vote sur cette proposition principale, une proposition d'amendement est faite par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay à l'effet :

QUE ce Conseil corrige le premier paragraphe de la résolution adoptée au point 1.1 pour y ajouter que les questions posées par la Conseillère Lise Lapointe portaient plus précisément sur les comptes en payer;

Amendé P.V. 08/12/08 Au vote, la proposition d'amendement est rejetée, les Conseillers Jean-François Maltais, Marc Harvey, Blaise Lessard, Jules Dufour et Martin Tremblay s'y opposant;

Au vote, la proposition principale a été adoptée à la majorité, la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant.

2.2 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D’AJOURNEMENT
DU 20 OCTOBRE 2008
RÉSOLUTION 383-11-08

PROPOSÉ par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à la majorité des Conseillers, la Conseillère Lise Lapointe s’y opposant : QUE le procès-verbal de la séance d’ajournement du 20 octobre 2008 soit adopté tel que rédigé avec dispense de lecture, les conseillers ayant reçu copie dans les délais prescrits à l’article 333 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

3- AVIS DE MOTION

3.1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES
RÈGLEMENTS D’URBANISME No 760-02
RÉSOLUTION 384-11-08

Le Conseiller Marc Harvey donne, par la présente, avis de motion qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d’urbanisme No 760-02 décrétant de nouvelles dispositions concernant la possibilité pour les inspecteurs d’émettre des constats d’infraction sans avoir à obtenir l’autorisation du Conseil municipal; pour la modification de la durée d’un certificat d’autorisation pour la rénovation des bâtiments complémentaires et pour la modification de la définition d’un abri ou d’une remise à bois.

4- ADOPTION DES RÈGLEMENTS

4.1 – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 882-08 – MODIFIANT CERTAINES
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE No 757-02 – 1^{ère} LECTURE
RÉSOLUTION 385-11-08

ATTENDU QU’en vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

ATTENDU QU’il est à propos et dans l’intérêt de la Ville de La Malbaie et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02;

ATTENDU QU’avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par le Conseiller Martin Tremblay à la séance ordinaire de ce Conseil le 14 octobre 2008, résolution no 337-10-08;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement No 882-08 au moins deux jours juridiques avant la présente séance et déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil adopte en première lecture le règlement numéro 882-08 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 757-02 de la Ville de La Malbaie, tel qu’inscrit

au livre des règlements de la Ville de La Malbaie et inclus en annexe au présent procès-verbal.

QUE ce Conseil délègue à la Greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique qui devra se tenir.

Déclaration de la Greffière concernant l'objet, la portée, le coût et le cas échéant le mode de paiement et remboursement du règlement No 882-08

Le règlement No 882-08 a pour objet d'autoriser l'usage H-4 « Multifamilial (3 et +) » dans la zone M-278; de modifier l'article 2.6 traitant des normes d'implantation spécifiées pour chaque zone pour éliminer la somme des marges de recul latérales pour les habitations multifamiliales jumelées sur tout le territoire de la Ville de La Malbaie; de modifier l'article 9.5.3 traitant des matériaux utilisés pour la construction de clôture pour autoriser l'emploi de la broche carrelée dont les mailles excèdent dix (10) centimètres dans les zones RU, RT et RF et de modifier l'article 14.9 traitant de la reconstruction et la réfection d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis pour augmenter de six (6) mois à un (1) an la période pendant laquelle un bâtiment détruit par un sinistre pourra être reconstruit;

Outre les coûts de préparation du règlement et de la publication de l'avis public requis par la loi pour son entrée en vigueur ce règlement ne contient aucuns frais additionnels pour le contribuable.

5 – DÉROGATIONS MINEURES

6- PERMIS

6.1- PERMIS RECOMMANDÉS PAR LE C.C.U.
RÉSOLUTION 386-11-08

PRODUIT aux membres de ce Conseil, le procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme, séance du 3 novembre 2008 et plus particulièrement les résolutions ci-dessous décrites :

<u>RÉSOLUTION NO</u>	<u>NOM</u>	<u>OBJET</u>	<u>RECOMMANDÉ PAR LE C.C.U.</u>
11-148-08	Pavillon du Petit Manoir du Casino	Agrandissement du bâtiment principal	Refusé
11-149-08	Couture France	Construction d'une piscine et d'un pavillon de service	Recommandé
11-150-08	Pilote André/Louissette Roy	Modifications aux Lucarnes	Recommandé sur condition
11-151-08	Harrop Frank	Ajout de poteaux et pose de bardeaux de cèdre à la galerie avant et enlever une partie du balcon au 2 ^e étage	Recommandé
11-152-08	Lavoie Christine	Pose d'une enseigne sous la galerie du 2 ^e étage	Recommandé

11-153-08	Clinique de physiothérapie France Roy	Pose de 2 enseignes sur la corniche de l'entrée de la clinique	Recommandé
10-154-08	Le Grand Marché de Charlevoix	Pose d'une enseigne sur potence en-dessous de celle de la boutique Pain d'Exclamation	Recommandé sur condition
10-155-08	Gauthier Daniel	Construction résidence Unifamiliale	Recommandé mais devra apporter des précisions

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les permis suivants soient accordés à: Madame France Couture, Monsieur André Pilote et Madame Louise Roy à la condition de poser des volets identiques à ceux déjà existant sur le bâtiment, Monsieur Frank Harrop, Madame Christine Lavoie, Madame France Roy (Clinique de physiothérapie), le Grand Marché de Charlevoix à la condition de centrer l'enseigne avec celle déjà existante et Monsieur Daniel Gauthier en précisant davantage l'aspect architectural au Comité Consultatif.

QUE les permis suivants soient refusés à : Les Pavillons du Petit Manoir du Casino.

QUE copie de la présente résolution, soit remise aux inspecteurs municipaux et au Comité Consultatif d'Urbanisme.

7- DÉCISIONS DU CONSEIL

7.1 – RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE LA MALBAIE **RÉSOLUTION 387-11-08**

CONSIDÉRANT le mandat confié au Groupe Financier AGA Inc. (AGA) afin d'agir à titre de consultant pour la municipalité dans le cadre du regroupement d'achat en assurance collective de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie et Laurentides;

CONSIDÉRANT QU'une seule compagnie a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par AGA portant sur un contrat d'une durée maximum de soixante (60) mois tel que prévu au devis;

CONSIDÉRANT les conclusions d'AGA;

CONSIDÉRANT la décision unanime des municipalités du regroupement face au choix de l'assureur à retenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'ACCEPTER la soumission de SSQ-Vie pour toutes les protections qui y sont prévues;

QUE ce contrat soit pour une durée de soixante (60) mois maximum, sujet au renouvellement tel que prévu au devis;

QUE leur mise en vigueur soit effective le 1^{er} janvier 2009, que les taux soient garantis jusqu'au 30 avril 2010 et les frais d'administration jusqu'à la fin des contrats (maximum 60 mois);

D'AUTORISER la Ville de Saint-Georges à octroyer pour et au nom de notre municipalité le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi;

QUE les taux et les primes pour chacune des protections soient pour les seize (16) premiers mois du contrat selon ce qui apparaît aux tableaux déposés par AGA;

QUE les primes peuvent varier en fonction du volume, c'est-à-dire, des ajouts, des retraits ou des variations dans le nombre et la fonction des personnes adhérentes.

7.2 – VENTE DE TERRAIN – LOT 3 697 486 - RUE DU RAVIN
RÉSOLUTION 388-11-08

PRODUITE à ce Conseil, l'offre d'achat de Monsieur Serge De Varennes et Madame Julie Brassard en date du 17 octobre 2008, concernant l'achat du lot 3 697 486;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil vende à Monsieur Serge De Varennes et à Madame Julie Brassard, un (1) terrain d'une superficie totale de 880,7 mètres carrés au taux de 15.50 \$ du mètre carré pour un montant de 13 650.85 \$, plus T.P.S.: 682.54 \$, plus T.V.Q.: 1 075..00 \$, formant un grand total de 15 408.40 \$, dont un acompte de 395.06 \$ taxes incluses a été versé, étant le lot 3 697 486 du cadastre officiel du Québec, Paroisse de La Malbaie situé au 270, rue du Ravin à La Malbaie;

QUE le Maire Suppléant et le Directeur Général et/ou son remplaçant soient et sont, par la présente, autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie, le contrat notarié et à donner quittance pour toutes sommes reçues ou à recevoir audits acheteurs;

QUE le contrat de vente devra contenir une clause de droit de passage pour la ligne de transmission en faveur d'Hydro-Québec le cas échéant.

7.3 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL – RESTAURANT BISTRO
LE PATRIARCHE
RÉSOLUTION 389-11-08

PRODUITE à ce Conseil la demande de permis à la Régie des alcools, des courses et des jeux de Restaurant Bistro Le Patriarche (M. Michel Dussault). Cette demande consiste à un (1) permis de restaurant pour vendre et un (1) permis de restaurant pour vendre sur terrasse, situé au 30, rue du Quai à La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par la Conseillère Lise Lapointe et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ne s'oppose pas à la demande de Restaurant Bistro Le Patriarche, attendu que celle-ci ne contrevient à aucun règlement municipal;

QUE copie de la présente résolution soit expédiée à la Régie des alcools, des courses et des jeux.

7.4 – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE AVEC LA CROIX-ROUGE
RÉSOLUTION 390-11-08

PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'AUTORISER le Maire et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant à signer l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans.

7.5 – ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE
DE LA S.D.C. DU SECTEUR DE POINTE-AU-PIC
RÉSOLUTION 391-11-08

ATTENDU QUE la S.D.C. du secteur de Pointe-au-Pic à La Malbaie a adopté et déposé à ce Conseil ses règlements de régie interne pour le bon fonctionnement de son organisme et que ce règlement est conforme aux dispositions obligatoires contenues au Règlement de ce Conseil portant le numéro 472 relativement aux Sociétés d'Initiative et de Développement d'artères Commerciales adopté en date du 10 décembre 1984;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements de régie interne de la S.D.C. du secteur de Pointe-au-Pic à La Malbaie soient adoptés tels que présentés.

7.6– ADOPTION DU BUDGET DE LA S.D.C. DU SECTEUR DE POINTE-AU-PIC
POUR L'ANNÉE 2009
RÉSOLUTION 392-11-08

ATTENDU QUE la S.D.C. du secteur de Pointe-au-Pic à La Malbaie a déposé son premier budget d'opération pour l'année 2009;

ATTENDU QUE la S.D.C. du secteur de Pointe-au-Pic a adopté le budget soumis lors de la procédure de constitution de l'organisme inclus dans la lettre des requérants datée du 8 mai 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte le budget de la S.D.C. du secteur de Pointe-au-Pic à La Malbaie pour l'année 2009 au montant de 20 000.00 \$.

7.7 – PERMIS D'INTERVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
RÉSOLUTION 393-11-08

PRODUITE à ce Conseil, la demande de permis d'intervention au ministère des Transports

du Québec pour des travaux de réparation d'une conduite d'aqueduc face au 135, Côte Bellevue à La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Jean-François Maltais, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE demande soit faite au ministère des Transports du Québec afin d'autoriser ledit travail de réparation dans la Côte Bellevue à La Malbaie.

7.8 – CESSION DES BIENS DE LA FORGE RIVERIN AU MUSÉE DE CHARLEVOIX
RÉSOLUTION 394-11-08

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Malbaie s'est portée acquéreur de la Forge Riverin incluant non seulement l'immeuble, mais aussi tous les effets mobiliers s'y trouvant;

CONSIDÉRANT QUE le Musée de Charlevoix est un partenaire important pour la Ville de La Malbaie dans le projet de mise en valeur de cette forge;

CONSIDÉRANT l'expertise du Musée de Charlevoix en matière d'objets historiques;

CONSIDÉRANT QU'il est à propos que la Ville cède au Musée la propriété des biens meubles et effets mobiliers qui se retrouvent dans l'immeuble et ayant servi aux activités et à l'opération de la forge à l'époque;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intention des parties de procéder à la mise en valeur de la forge et d'y laisser les objets s'y trouvant pour en faire un site d'interprétation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil cède la propriété des biens meubles et effets mobiliers ayant servi aux activités et à l'opération de la forge et se trouvant à l'intérieur de l'immeuble au Musée de Charlevoix;

QUE le Musée de Charlevoix s'engage à ce que ces biens ne soient pas déplacés et soient laissés dans la Forge Riverin à moins d'en aviser par écrit la Ville de La Malbaie;

QUE le Musée de Charlevoix s'engage à contracter une assurance en cas de sinistres.

7.9 – AUTORISATION DE SIGNATURE AVEC LA MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE
RÉSOLUTION 395-11-08

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Raynald Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le Directeur Général à signer une convention concernant l'octroi d'une subvention pour la restauration de la Forge Riverin avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Madame Christine St-Pierre.

7.10 – RECONNAISSANCE À TITRE DE VÉHICULE D'URGENCE DES VÉHICULES PERSONNELS DE M. FRÉDÉRIC GUÉRIN ET DE M. MARC AUDET
RÉSOLUTION 396-11-08

CONSIDÉRANT QUE le Directeur incendie, Monsieur Frédéric Guérin, et que le Chef des opérations, Monsieur Marc Audet, utilisent leur véhicule personnel dans le cadre de leur

fonction sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à la majorité, la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant :

QUE le Conseil municipal de la Ville de La Malbaie autorise Monsieur Frédéric Guérin, Directeur incendie et Monsieur Marc Audet, Chef des opérations, d'utiliser leur véhicule personnel comme véhicule d'urgence sur le territoire de la Ville de La Malbaie, dans le but de se rendre sur les lieux d'un incendie;

QUE tous les frais directs ou indirects, présents ou futurs concernant cette autorisation soient à la charge personnelle de Monsieur Frédéric Guérin et Monsieur Marc Audet pour leur véhicule respectif.

8- ADJUDICATION DE CONTRATS

8.1 – BAIL AVEC BELL CANANA LOT 661-1 **RÉSOLUTION 397-11-08**

ATTENDU QUE Bell Canada est locataire d'une parcelle de terrain étant le lot 661-1 de la Paroisse de Saint-Fidèle sur le territoire de la Ville de La Malbaie;

ATTENDU QUE Bell Canada a construit un bâtiment sur ledit terrain;

ATTENDU QUE Bell Canada accepte de louer trois (3) espaces de plancher sur le lot 661-1 à la Ville de La Malbaie, au coût de 250.00 \$ par mois pour une durée de cinq (5) ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des Conseillers :

D'AUTORISER le Maire et /ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant à signer le contrat bail avec Bell Canada pour la location de trois (3) espaces de plancher sur le lot 661-1 de la Paroisse de Saint-Fidèle, circonscription de Charlevoix pour une période de cinq (5) ans, commençant le 1^{er} novembre 2007 et se terminant le 31 octobre 2012.

8.2 –RÉSILIATION DU CONTRAT DE CONCESSION AVEC LE **MONT GRAND-FONDS** **RÉSOLUTION 398-11-08**

ATTENDU QUE ce conseil s'est engagé à investir trois millions six cent mille dollars (3 600 000 \$) par règlement d'emprunt portant le numéro 872-08, sur le chalet principal, les remontées mécaniques et le système d'enneigement de son centre de ski;

ATTENDU QU'actuellement, la Corporation du Parc régional du Mont Grand-Fonds est liée avec la Ville de La Malbaie par un contrat de concession intervenu en 1996;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir les liens contractuels entre les parties compte tenu de l'investissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant :

QUE ce Conseil confirme la résiliation du contrat de concession avec la Corporation du

Parc régional du Mont Grand-Fonds intervenu en 1996 et avise la Corporation de cette résiliation;

8.3 – BAIL AVEC MONT GRAND-FONDS
RÉSOLUTION 399-11-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est propriétaire du Centre de ski Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie s'est engagée à investir trois millions six cent mille dollars (3 600 000. \$) par règlement d'emprunt portant le numéro 872-08, sur le Chalet principal, les remontées mécaniques et le système d'enneigement de son centre de ski;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie souhaite louer le centre de ski et les installations s'y trouvant à la Corporation du Parc Régional du Mont Grand-Fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant :

QUE le Maire et /ou son remplaçant le Directeur Général et/ou son remplaçant sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie le bail avec le Centre de ski du Mont Grand-Fonds.

8.4 – SUBSTITUTION DE PROCUREUR – REQUÊTE EN HOMOLOGATION
YVAN TREMBLAY
RÉSOLUTION 400-11-08

ATTENDU QUE les procureurs de la Ville, Stein, Monast, sont susceptibles d'être appelés à témoigner dans le cadre de la requête en homologation signifiée par Monsieur Yvan Tremblay à la Ville de La Malbaie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à la majorité des conseillers, la Conseillère Lise Lapointe s'y opposant :

De substituer la Firme Tremblay Bois Mignault Lemay à la firme Stein, Monast dans le dossier de la Requête en homologation de la transaction intervenue avec Monsieur Yvan Tremblay.

8.5 – MANDAT À LAVERY DE BILLY
RÉSOLUTION 401-11-08

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE mandat soit donné à Monsieur Daniel Bouchard de la Firme Lavery De Billy afin de défendre les intérêts de la Ville de La Malbaie dans le cadre de la Requête introductive d'instance signifiée par Madame Sylvie Sanfaçon et Monsieur Lindsay Boulianne à la Ville de La Malbaie.

8.6 - ADJUDICATION DE CONTRAT – FIL NEIGE – MONT GRAND-FONDS
RÉSOLUTION 402-11-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour, l'acquisition d'un fil neige pour le Centre de ski, Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QU'un seul soumissionnaire a soumis une offre, soit Sno Innovation Inc. au prix de 63 500.00 \$ plus taxes;

ATTENDU QUE cette offre est supérieure à l'estimation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil refuse l'offre soumise par Sno innovation Inc.

8.7 – ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN
INGÉNIERIE – CHALET MONT GRAND-FONDS
RÉSOLUTION 403-11-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour les services professionnels en ingénierie pour l'agrandissement du chalet principale du Centre de ski Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

<u>Firme d'ingénieurs</u>	<u>Prix soumis</u>	<u>Pointage</u> <u>intérimaire</u>	<u>Pointage final</u>	<u>Rang</u>
Roche Groupe-Conseil	71 900.00 \$	88.00 %	19.19	1
Dessau Inc.	96 500.00 \$	87.25 %	14.22	2

ATTENDU QUE les firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70% qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

ATTENDU QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité recommande à la Ville d'adjuger le contrat à la firme Roche Ingénieurs-Conseil qui s'est avérée la soumission conforme la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité;

QUE ce Conseil accorde le contrat de services professionnels pour les travaux d'ingénierie dans l'agrandissement du chalet principal du Mont Grand-Fonds à la firme ayant le meilleur pointage final et qui représente la plus basse soumission conforme, soit la firme Roche Ltée Groupe-Conseil au montant de 71 900.00 \$ plus les taxes applicables pour un montant total de 81 157.13 \$, tel que recommandé par le Chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier.

QUE ce Conseil autorise le Maire et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie un contrat de services professionnels en ingénierie avec la firme Roche Ltée Groupe-Conseil pour les travaux d'agrandissement du chalet principal du Mont Grand-Fonds.

8.8 – ADJUDICATION DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN
ARCHITECTURE – CHALET MONT GRAND-FONDS
RÉSOLUTION 404-11-08

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie est allée en appel d'offres pour les services professionnels en architecture pour l'agrandissement du chalet principale du Centre de ski Mont Grand-Fonds;

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie a reçu les soumissions suivantes :

<u>Firme d'architectes</u>	<u>Prix soumis</u>	<u>Pointage intérimaire</u>	<u>Pointage final</u>	<u>Rang</u>
Normand Desgagnés	64 800.00 \$	78.65 %	19.85	1
Robitaille Larouche, Déry	90 000.00 \$	85.75 %	15.08	2

ATTENDU QUE les firmes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70% qui était une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

ATTENDU QUE suite à l'étude des offres reçues et après le calcul effectué selon les règles de l'appel d'offres, le Comité recommande à la Ville d'adjuger le contrat à la firme Normand Desgagnés Architecte, qui s'est avérée la soumission conforme la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accorde le contrat de services professionnels pour les travaux d'architecture dans l'agrandissement du chalet principal du Mont Grand-Fonds à la firme ayant le meilleur pointage final et qui représente la plus basse soumission conforme, soit la firme Normand Desgagnés Architecte, au montant de 64 800.00 \$ plus les taxes applicables pour un montant total de 73 143.00 \$, tel que recommandé par le Chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier.

QUE ce Conseil autorise le Maire et/ou son remplaçant et le Directeur Général et/ou son remplaçant à signer pour et au nom de la Ville de La Malbaie un contrat de services professionnels en architecture avec la firme Normand Desgagnés Architecte pour les travaux d'architecture de l'agrandissement du chalet principal du Mont Grand-Fonds.

9 - RECOMMANDATIONS DE PAIEMENTS

9.1 - GARAGE MUNICIPAL **RÉSOLUTION 405-11-08**

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour l'agrandissement du garage municipal, au montant de 712.00 \$ pour la période se terminant le 31 octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Blaise Lessard, appuyé par le Conseiller Martin Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 712.00 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

9.2 - EAU POTABLE
RÉSOLUTION 406-11-08

ATTENDU QUE le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier, soumet à ce Conseil les recommandations de paiement pour l'eau potable, au montant de 67 378.14 \$ pour la période se terminant le 31 octobre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil autorise le paiement des factures tel que recommandé par le chargé de projet, Monsieur Paul-André Carrier au montant de 67 378.14 \$;

QUE les fonds soient puisés à même le règlement d'emprunt prévu à cet effet.

10- CHÈQUES À RATIFIER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2008
RÉSOLUTION 407-11-08

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

En date du 31 octobre 2008 :

Fonds d'administration :	39 897.97 \$
Accès D :	138 458.57 \$
Règlement # 733:	15 278.59 \$
Règlement # 825 :	274.00 \$
Règlement # 872 :	500.00 \$
Dépôt di rect :	18 061.69 \$
TOTAL	212 470.82 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

11- COMPTES À PAYER POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2008
RÉSOLUTION 408-11-08

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Ville de La Malbaie pour le mois d'octobre 2008, au montant de 939 220.36 \$;

Fonds d'administration :	479 633.35 \$
Dépôt direct :	10 303.66 \$
Règlement # 824 :	1 962.83 \$
Règlement # 825 :	438.00 \$
Règlement # 830 :	65.62 \$
Règlement # 870 :	298 693.92 \$
Règlement # 872 :	148 122.98 \$
TOTAL	939 220.36 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Raynald Tremblay, appuyé par le

Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2008 et autorise le Directeur général et/ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 939 220.36 \$.

12- SALAIRES DU MOIS D'OCTOBRE 2008 – 533 088.00 \$
RÉSOLUTION 409-11-08

ATTENDU QUE la Greffière produit à ce Conseil le coût des salaires de la Ville de La Malbaie pour le mois d'octobre 2008 au montant de 533 088.00 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'octobre 2008 au montant de 533 088.00 \$.

13- DIVERS

13.1 – TRANSFERTS BUDGÉTAIRES ET AFFECTATIONS
RÉSOLUTION 410-11-08

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Jean-François Maltais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les dépenses suivantes soient affectées à même les surplus de la Ville de La Malbaie :

- Un montant de 10 737.00 \$ pour le Parc Marin affecté au surplus réservé de la Ville de La Malbaie;
- Un montant de 46 922.42 \$ pour l'achat d'un presseur rotatif à l'usine d'épuration des eaux usées, affecté au surplus accumulé de la Ville de La Malbaie;

QUE les dépenses suivantes soient affectées au fonds de roulement de la Ville de La Malbaie:

	Réalisé	2009 à 2013 Remboursement 5 ans
Ordinateurs	889.96 \$	177.99 \$
Ordinateur Daniel Lavoie	743.26 \$	148.65 \$
Office (Caroline+St-Fidèle+Ste-Agnès)	344.46 \$	68.89 \$
Logiciel Antidote	1 127.29 \$	225.46 \$
TOTAL ADMINISTRATION	3 104.97 \$	620.99 \$
Appareils respiratoires	25 120.48 \$	5 024.10 \$
Traineau d'urgence	4 029.13 \$	805.83 \$
Matériel informatique Ste-Agnès/St-Fidèle	647.25 \$	129.45 \$
Offices 2007	688.91 \$	137.78 \$
Ordinateur salle formation incendie	889.96 \$	177.99 \$

2 habits de sauvetage sur glace	1 870.55 \$	374.11 \$
Pompe hydraulique (mâchoires de vie)	6 688.25 \$	1 337.65 \$
Boyaux	9 445.81 \$	1 889.16 \$
Équipements incendie	12 120.37 \$	2 424.07 \$
TOTAL INCENDIE	61 500.71 \$	12 300.14 \$
Concept de signalisation	19 204.98 \$	3 841.00 \$
GPS et cartes pour inspecteur	556.60 \$	111.32 \$
Canon projecteur	943.37 \$	188.67 \$
TOTAL URBANISME	20 704.95 \$	4 140.99 \$
2 ordinateurs Complexe Sportif	1 088.46 \$	217.69 \$
TOTAL LOISIRS	1 088.46 \$	217.69 \$
GRAND TOTAL	86 399.09 \$	17 279.82 \$

13.2 – RÉOLUTION POUR AJUSTER LA RÉSERVE DE L'ÉPURATION DES EAUX
RÉSOLUTION 411-11-08

PROPOSÉ par le Conseiller Ferdinand Charest, appuyé par le Conseiller Blaise Lesard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'un montant de 57 079.28 \$ soit remboursé annuellement, pendant cinq (5) ans, aux quatre (4) municipalités participant au projet d'épuration des eaux usées, jusqu'au paiement complet de 285 396.40 \$ pour couvrir les réserves des années 2000 à 2007 inclusivement.

13.3 – DÉPÔT DU RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS
DE LA TRÉSORIÈRE
RÉSOLUTION 412-11-08

La Trésorière, Directrice Générale Adjointe, dépose à la Table du Conseil, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c. C-19), le rapport des états financiers comparatifs de la Ville au 31 octobre 2008. Ce document est joint en annexe au présent procès-verbal.

13.4 - TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
RÉSOLUTION 413-11-08

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, conformément au Règlement numéro 863-08 autorisant certains pouvoirs de dépenses et de passer les contrats de la Ville de La Malbaie, ce Conseil autorise la Trésorière à procéder aux transferts budgétaires suivants :

Du poste GL	Au poste GL	Raisons	Montant
-------------	-------------	---------	---------

02-701-51-641	03-606-00-000	Remorque travaux publics	1 620.00 \$
02-220-00-141	02-701-40-526	Bris robot nettoyeur – piscine	1 150.00 \$
02-220-00-141 01-211-10-000	02-821-00-141	Salaire deuxième mécanicien	13 000.00 \$ 3 000.00 \$
02-321-00-141	02-812-00-522	Réparations garage	6 000.00 \$
01-211-10-000	02-190-00-412	Services professionnels	20 000.00 \$
02-321-00-141	02-220-00-641	Pièces et accessoires	1 000.00 \$
02-321-00-141	02-220-00-320	Poste – expédition -transport	1 000.00 \$
02-220-00-141	02-225-00-340	Publicité et information	400.00 \$
02-220-00-141	02-220-00-517	Location équipement	3 500.00 \$
02-321-00-141	02-225-00-419	Formation (mutuelle CSST)	1 200.00 \$

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES SUPÉRIEURS À 25 000.00 \$

Poste	Raison	Montant	
01-211-10-000	Revenu taxe foncière	77 000.00 \$	Augmentation
01-233-49-000	Vente de terrain	153 000.00 \$	Augmentation
01-234-20-000	Revenus service incendie	28 000.00 \$	Augmentation
02-190-00-412	Services professionnels	42 000.00 \$	Augmentation
02-220-00-141	Salaires réguliers (incendie)	85 010.00 \$	Diminution
02-320-00-141	Salaires - voirie été	75 000.00 \$	Augmentation
02-330-00-141	Salaires - rues hiver	84 000.00 \$	Augmentation
02-330-00-516	Location équipement (neige)	45 000.00 \$	Augmentation
02-330-00-622	Sable et sel – hiver	30 000.00 \$	Augmentation
02-412-00-141	Salaires – purification de l'eau	50 000.00 \$	Diminution
02-414-10-529	Pressoir rotatif – épuration	30 000.00 \$	Augmentation
02-415-00-141	Salaires – égouts	25 000.00 \$	Diminution
02-821-00-526	Entretien et réparation – machinerie travaux publics	30 000.00 \$	Augmentation
02-821-00-631	Essence – machinerie travaux publics	125 000.00 \$	Augmentation
02-921-00-841	Intérêts sur la dette – billets	48 500.00 \$	Diminution
03-400-00-000	Appropriation de surplus	43 000.00 \$	Augmentation

03-607-00-000	Immobilisations – équipement	34 490.00 \$	Augmentation
---------------	------------------------------	--------------	--------------

13.5 – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'EMBAUCHE DE NOUVEAUX EMPLOYÉS

Conformément au règlement No 863-08, autorisant certains pouvoirs de dépenses et de passer les contrats, le Directeur Général fait rapport des nouveaux employés embauchés à la Ville de La Malbaie :

- Monsieur Robin Dufour - Entretien saisonnier hiver – Opérateur classe I.

14- CORRESPONDANCE **RÉSOLUTION 414-11-08**

PROPOSÉ par le Conseiller Martin Tremblay, appuyé par le Conseiller Marc Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance ci-dessous décrite soit et est, par la présente, acceptée à l'unanimité des membres présents comme suit :

- 15 oct. 08- De Monsieur Jean-Paul Plante, responsable du Comité d'accueil « Charle-Voix 2008 » : Remerciements pour l'aide apportée dans l'organisation du déjeuner du 29 septembre dernier, soulignant la fin du séjour de la Chorale de la Charente Maritime en France dans Charlevoix;
- 28 oct. 08- De la Télévision Communautaire Vents et Marées : Remerciements pour la participation de la Ville de La Malbaie à l'occasion du lancement de la saison 2008-2009;
- 4 nov. 08- De la Commission de la représentation électorale du Québec : Décision de maintenir le règlement 871-08 concernant la division du territoire de la Ville en huit (8) districts électoraux;

15- PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

La période de questions réservée aux citoyens a été tenue à de 22 h 20 à 22 h 48.

16- LEVÉE DE LA SÉANCE **RÉSOLUTION 415-11-08**

PROPOSÉ par le Conseiller Marc Harvey, appuyé par le Conseiller Blaise Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 22 h 49.

Jules Dufour, Maire Suppléant

Caroline Dion, Greffière